

COMPTES SOCIAUX

1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017

CONCEPTEUR, INTEGRATEUR & OPERATEUR DE SYSTEMES CRITIQUES



La force de l'innovation

I. Bilan

ACTIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2017 Montant net	31/12/2016 Montant net
Immobilisations incorporelles	3	0	5
Immobilisations corporelles	4	3	3
Immobilisations financières	5	110 211	71 230
Actif immobilisé		110 214	71 238
Clients et comptes rattachés	6	1 833	1 957
Autres créances	6	94 607	86 070
Disponibilités	7	523	421
Charges constatées d'avance	6	122	93
Actif circulant		97 085	88 541
Charges à répartir	6	45	234
TOTAL DE L'ACTIF		207 344	160 013

PASSIF (en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2017	31/12/2016
Capital social		19 586	17 347
Primes liées au capital		51 691	45 987
Réserve légale		3 153	3 153
Réserves statutaires et contractuelles		450	450
Autres réserves			
Report à nouveau		2 244	2 817
Résultat de l'exercice		39 025	(573)
Capitaux propres	8	116 149	69 181
Provisions pour risques et charges	9	190	190
Dettes financières	10-11	36 334	41 768
Dettes d'exploitation	11	1 518	1 514
Dettes diverses	11	53 153	47 360
Dettes		91 195	90 832
TOTAL DU PASSIF		207 344	160 013

II. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Référence à l'annexe	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires	12	2 587	2 537
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges		370	247
Autres produits		200	193
Produits d'exploitation		3 157	2 977
Achats et charges externes		1 432	1 385
Impôts, taxes et versements assimilés		(9)	28
Charges de personnel	13	1 211	1 212
Dotations aux amortissements et provisions		74	114
Autres charges		95	104
Charges d'exploitation		2 803	2 843
Résultat d'exploitation		354	134
Produits financiers de participations		75	32
Autres intérêts et gains sur cessions de valeurs mobilières		1 531	1 476
Reprises sur provisions et transferts de charges		39 047	178
Gains de change			
Produits financiers		40 653	1 686
Dotations aux amortissements et provisions financières		469	494
Intérêts et charges financiers		1 131	1 316
Pertes de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		17	23
Charges financières		1 617	1 833
Résultat financier	14	39 036	(147)
Résultat courant avant impôt		39 390	(13)
Résultat exceptionnel	15	(365)	(560)
Intéressement et participation			
Impôts sur les bénéfices	16		
RESULTAT NET		39 025	(573)

III. – Tableau de flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2017	31/12/2016
Résultat net		39 025	(573)
Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :			
<i>Amortissements/dépréciations d'actifs immobilisés et provisions pour risques</i>		(38 758)	(395)
<i>Plus ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés</i>		0	187
<i>Autres produits et charges non cash</i>		363	508
Capacité d'autofinancement	(A)	630	(273)
Variation du BFR	(B)	(2 794)	(2 724)
Flux de trésorerie d'exploitation	(A)+(B)=(C)	(2 164)	(2 997)
Cession nette d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1)	(3)
Investissement financier net		0	500
Flux de trésorerie d'investissement	(D)	(1)	2 500
Remboursement d'emprunts et crédits		(7 935)	(7 621)
Intérêts versés sur emprunt obligataire		(988)	
Nouveaux emprunts et crédits		11 195	10 132
Augmentation / (réduction) de capital			
Variation intérêts courus		33	
Action d'auto-contrôle et de régularisation des cours			
Dividendes versés			
Flux de trésorerie de financement	(E)	2 305	2 511
Divers	(F)		
Variation nette de trésorerie	(C)+(D)+(E)+(F)=(G)	140	11
Trésorerie en début de période	(H)	383	372
Trésorerie de fin de période	(H)+(G)=(I)	523	383

IV. – Annexe aux comptes sociaux 2017

Note 1 – Faits caractéristiques de l'exercice

Au 30 juin 2017, par conversion de ses obligations convertibles souscrites le 25 juillet 2014, Sopra Stéria Group est entré au capital de CS à hauteur de 11,4%, confortant ainsi le partenariat industriel et commercial entre les deux groupes.

Par ailleurs la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a consenti le 2 octobre 2017 à CS Systèmes D'Information, filiale de CS et avec la caution de cette dernière, une ligne de financement d'un montant maximum de 20 millions d'euros pour la réalisation de son programme pluriannuel de dépenses de Recherche & Développement. Cette ligne est tirable par tranche de 5 M€ à l'initiative de CS, d'ici septembre 2019. Chaque tranche sera remboursable linéairement sur une période maximale de 10 ans. Cette source de financement supplémentaire, non utilisée à fin 2017, accompagnera la mise en œuvre du plan *Ambition 2021*, qui vise à accélérer la croissance du groupe sur ses axes stratégiques.

Note 2 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes, normes et méthodes comptables découlant du plan comptable général 2014 conformément au règlement de l'ANC 2014-03 dans sa version consolidée du 1 janvier 2017 et modifié par le règlement N°2016-07 du 4 novembre 2016, ainsi qu'aux

avis et recommandations ultérieurs du Conseil national de la comptabilité et du Comité de la réglementation comptable.

L'établissement des états financiers, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans lesdits états financiers.

Ces estimations peuvent être révisées en cas de changement dans les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées ou par suite de nouvelles informations ou d'un surcroît d'expérience. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

a) Immobilisations incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement :

- des brevets et licences, amortis sur leur durée de protection juridique ou sur leur durée effective d'utilisation si elle est plus brève ;
- des logiciels d'application, amortis sur 3 ans ;

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition), à leur coût de production ou valeur d'apport.

L'amortissement pour dépréciation est calculé selon la méthode linéaire, en fonction de la durée prévisible d'utilisation des biens. Il est tenu compte d'une valeur résiduelle lorsqu'elle est significative.

Les principales durées d'utilisation sont les suivantes :

Immobilisations	Durée
Mobiliers administratifs	3 à 10 ans
Matériels informatiques	3 à 7 ans
Autres immobilisations	1 à 5 ans

L'écart éventuel entre l'amortissement fiscal et l'amortissement pour dépréciation est porté au passif du bilan sous la rubrique des provisions réglementées.

c) Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition ou leur valeur d'apport.

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée comme une valeur d'utilité, en fonction de l'actif net comptable ré-estimé, de la rentabilité et des perspectives d'avenir, s'avère inférieure au coût d'acquisition. Pour ce faire, la société compare la valeur nette des titres de participation à leur valeur actuelle obtenue selon un test de valeur. Cette valeur d'utilité est déterminée dans la perspective de continuité d'exploitation.

Le test de valeur est conduit en utilisant 2 méthodes :

- Une approche prévisionnelle fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows").
- Une approche comparative boursière quand elle est jugée pertinente.

Test de valeur fondée sur les flux de trésorerie futurs (méthode des "discounted cash-flows") :

- les flux de trésorerie futurs d'exploitation résultant des prévisions budgétaires sur un horizon de 5 ans sont actualisés au taux (avant impôt) correspondant au coût moyen pondéré du capital ;
- la valeur terminale a été estimée à partir du cash-flow libre reporté à l'infini en retenant une croissance perpétuelle ;
- les flux de trésorerie futurs reposent sur des données prévisionnelles (chiffres d'affaires, marges, ...) qui par nature ne peuvent être confirmées, et établies à partir d'hypothèses les plus probables à la date de leur établissement. Ces hypothèses sont susceptibles de ne pas rester valides tout au long de la période d'estimation et de prévision considérée. Des abattements ont été effectués sur la croissance des chiffres d'affaires et des résultats des plans détaillés établis par les équipes opérationnelles.

Test de valeur fondée sur l'approche comparative : multiples boursiers

- Les résultats de l'approche par les flux futurs de trésorerie actualisés sont recoupés avec les valorisations boursières d'un échantillon de sociétés du secteur. Une prime de contrôle est rajoutée à la valeur des fonds propres retenus.

Les prêts consentis dans le cadre de la participation obligatoire des employeurs à l'effort de construction sont dépréciés afin de ramener leur montant à leur valeur probable de réalisation.

d) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Les créances qui font l'objet de financement sont dépréciées si nécessaire, afin de ramener leur montant à la juste valeur.

e) Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, à la clôture de l'exercice, une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers, dont il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Y figurent notamment les provisions pour charges, risques et litiges et pénalités.

Les redressements fiscaux notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne font pas l'objet d'une provision lorsque la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux en cours.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs de placement sont inscrites au bilan pour leur prix d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire des titres (déterminée sur la base du cours moyen du mois de clôture pour les titres cotés et sur la base de la valeur probable de réalisation pour les autres valeurs) est inférieure au prix d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

Les actions propres détenues sont classées en valeur de placement lorsqu'elles sont acquises aux fins de régularisation des cours ou afin d'être transférées aux bénéficiaires de plan d'achats d'actions. Dans les autres cas, les actions auto détenues figurent en immobilisations financières.

g) Produits et charges exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel ou de leur non-réurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société, tels que plus ou moins-values liées aux cessions, charges de restructuration ou amortissements exceptionnels d'immobilisations.

Les coûts liés aux acquisitions et cessions de participations sont également classés sous cette rubrique.

Conformément aux principes comptables, toute dotation et reprise de dépréciation des titres d'une filiale est classée en résultat financier. Le gain ou la perte réalisée lors de la cession impacte le résultat exceptionnel.

h) Engagements vis à vis du personnel

La société a conclu fin 1998 un accord facultatif visant à prendre en charge une partie de la couverture médicale d'anciens salariés. Ce régime concerne des salariés mis à la retraite avant le 1er janvier 1999.

Les salariés de la société ne bénéficient pas d'indemnité de départ à la retraite.

La société n'est engagée que dans un régime frais de santé à cotisations définies qui prévoit des versements auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds. Ces versements sont comptabilisés en charge de l'exercice.

i) Instruments financiers

La société ne juge pas actuellement avoir l'opportunité d'utiliser d'instruments financiers. L'exposition aux risques de taux sur l'endettement à taux variable ne concerne que le financement des créances d'état remboursable au bout de trois ans. La stabilité et la modération actuelle des taux d'intérêts rendent la couverture inutile.

j) Conversion des éléments en devises

Les charges et les produits en devises éventuels sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les créances, disponibilités et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence, résultant de l'actualisation des dettes et des créances en devises, est portée en "écart de conversion". Les pertes latentes de change sont dans ce cas couvertes par une provision pour risques.

k) Consolidation

En tant que société mère, la société prépare des comptes consolidés.

l) Frais émission d'emprunt

Les frais spécifiques éventuels à l'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt et comptabilisés en charges à répartir à l'actif du bilan.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

Evolution en 2017 (en milliers d'euros)	31/12/2016	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2017
<u>Valeurs brutes</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des valeurs brutes	51				51
<u>Amortissements et provisions</u>					
Concessions, brevets, licences	46		5		51
Autres					
Total des amortissements et dépréciations	46		5		51
Valeurs nettes	5		5		0

Evolution en 2016 (en milliers d'euros)	31/12/2015	Virement poste à poste	Augmentation	Diminution	31/12/2016
<u>Valeurs brutes</u>					
Concessions, brevets, licences	51				51
Autres					
Total des valeurs brutes	51				51
<u>Amortissements et provisions</u>					
Concessions, brevets, licences	41		5		46
Autres					
Total des amortissements et dépréciations	41		5		46
Valeurs nettes	10		5		5

Note 4 - Immobilisations corporelles

Evolution en 2017 (en milliers d'euros)	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Mobilier, matériel de bureau et informatique	5	1		6
Autres				
Total des valeurs brutes	5	1		6
Amortissements et provisions				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2	1		3
Autres				
Total des amortissements et dépréciations	2	1		3
Valeurs nettes	3	0		3

Evolution en 2016 (en milliers d'euros)	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Mobilier, matériel de bureau et informatique	4	3	(2)	5
Autres				
Total des valeurs brutes	4	3	(2)	5
Amortissements et provisions				
Mobilier, matériel de bureau et informatique	2	1	(1)	2
Autres				
Total des amortissements et dépréciations	2	1	(1)	2
Valeurs nettes	2	2	(1)	3

Note 5 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participation	110 187	71 206
Prêts	24	24
Dépôts et autres		
Total valeurs nettes	110 211	71 230

Les titres CS Systèmes d'Information ont fait l'objet d'une reprise de 39 000 k€ au 31 décembre 2017 suite au test d'Impairment mené lors de la clôture selon les méthodes mentionnées à la note 2-c.

Le détail des titres de participation se trouve dans le tableau qui figure en note 21.

En ce qui concerne les actions d'autocontrôle, voir la note 7.

Le poste « prêts » est constitué essentiellement des investissements effectués dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

L'évolution du poste titre de participation est la suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2017	Exercice 2016
Valeur brute au 1er janvier	136 753	136 439
Augmentation		
Diminution		(686)
Valeur brute au 31 décembre	135 753	135 753
Dépréciations au 1er janvier	64 547	64 702
Dotations	20	
Reprises	39 000	155
Dépréciations au 31 décembre	25 567	64 547
Valeur nette au 31 décembre	110 187	71 206

Note 6 - Echancier des créances

(en milliers d'euros)	31/12/2017				31/12/2016
	Montant brut	A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Montant brut
Créances de l'actif immobilisé					
Prêts	48			48	48
Autres immobilisations financières					
Créances d'exploitation					
Clients	1 833	1 833			2 104
Clients douteux	97	97			97
Personnel et comptes rattachés					
Etat et autres collectivités ⁽¹⁾	53 092	12 290	40 802		47 396
Groupe (comptes-courants)	42 924	42 908		16	39 780
Débiteurs divers	65	65			65
Charges constatées d'avance	121	121			93
Charges à répartir ⁽²⁾	45				234
Total	98 225	57 314	40 802	64	89 817

⁽¹⁾ Les créances envers l' « Etat et les autres collectivités » incluent les Crédits Impôt Recherche et CICE pour 53 092 K€ dont 12 290 K€ à échéance à moins d'un an. Les créances cédées à BPI France ont été ramenées à leur juste valeur en fonction du montant estimé de leur financement.

⁽²⁾ Les charges à répartir à la clôture sont intégralement relatives aux frais d'émission de l'emprunt obligataire convertible étalées sur la durée résiduelle de l'emprunt soit jusqu'au 25 juillet 2019. (Voir Note 10-1).

Note 7 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les actions d'autocontrôle sont classées conformément aux principes décrits à la note 2-f.
L'évolution du poste est la suivante :

	Quantité	Valeur brute (en milliers d'euros)	En valeurs mobilières de placement (en milliers d'euros)
31/12/2015	49 354	458	458
Acquisitions	227 811	899	
Cessions	(224 788)	(844)	
Transferts			
31/12/2016	52 377	513	513
Acquisitions	125 339	676	
Cessions	(129 361)	(647)	
Transferts			
31/12/2017	48 355	542	542

La valeur nette des actions propres détenues est fonction du cours moyen du mois de clôture. Les autres valeurs mobilières sont constituées de placements monétaires dont l'évaluation au bilan ne diffère pas de la valeur de marché.

Dépréciation des valeurs mobilières de placement :

en milliers d'euros	Montant
31/12/2015	307
Augmentation	
Diminution	16
31/12/2016	291
Augmentation	
Diminution	27
31/12/2017	264

Note 8 - Capital social

(en milliers d'euros)	En 2017		En 2016	
	En nombre	En valeur	En nombre	En valeur
A l'ouverture	17 346 547	17 347	17 343 747	17 344
Augmentation de capital :				
Actions nouvelles ⁽¹⁾	2 239 900	2 240	2 800	3
Exercice de BSA				
Exercice de stock-options				
A la clôture	19 586 447	19 587	17 346 547	17 347

(1) Conversion 2017 d'OCA souscrites en 2014 : création de 2 239 900 actions nouvelles, issues de la conversion en 2017 de 22 399 obligations, représentant une augmentation de capital de 2 239 900 €, dans le cadre de l'Emission du 25 juillet 2014, de 33 352 obligations convertibles en actions nouvelles (chaque obligation convertie donnant lieu à 100 actions nouvelles).

Un droit de vote double est accordé lorsqu'il est justifié d'une inscription au nominatif au nom du même actionnaire depuis plus de deux ans.

Variation des capitaux propres :

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Affectation du résultat 2016	Augmentation de capital	Dividende Versé	Résultat 2017	31/12/2017
Capital social	17 347		2 240			19 587
Primes diverses	45 987		5 703			51 690
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	2 817	(573)				2 244
Dividende versé						
Résultat	(573)	573			39 025	39 025
Total	69 181	0	7 943		39 025	116 149

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Affectation du résultat 2015	Augmentation de capital	Dividende Versé	Résultat 2016	31/12/2016
Capital social	17 344		3			17 347
Primes diverses	45 980		7			45 987
Réserve légale	3 153					3 153
Réserve indisponible	450					450
Autres réserves						
Report à nouveau	2 888	(72)				2 817
Dividende versé						
Résultat	(72)	72			(573)	(573)
Total	69 743	0	10		(573)	69 181

Note 9 - Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2017
Litiges et risques divers	190				190
Risques sur filiales					
Total	190				190

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Dotations	Reprises (utilisées)	Reprises (non utilisées)	31/12/2016
Litiges et risques divers	428		238		190
Risques sur filiales					
Total	428		238		190

Litige « anciens salariés de l'usine de Riom (ex-CSEE) » :

Le 30 avril 2013, les ayants droit de Monsieur X, présenté comme ancien salarié de la société CSEE et décédé d'un cancer broncho-pulmonaire en septembre 2011, ont saisi le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Clermont-Ferrand, aux fins d'obtenir la reconnaissance de la faute inexcusable de la société CS SA (comme société venant aux droits de CSEE) dans la survenance de la maladie et du décès de Monsieur X.

Les ayants droit de Monsieur X font valoir que celui-ci se serait trouvé, dans l'exercice de son activité professionnelle, exposé à l'inhalation de poussières d'amiante, sans bénéficier d'aucune protection et sans avoir été informé des risques encourus. Ils considèrent ainsi que l'entreprise avait conscience du danger de l'amiante et qu'elle n'a pas pris les mesures nécessaires pour protéger la santé des salariés.

Outre la majoration au taux maximum de la rente d'ayant droit allouée à Madame X, les demandeurs réclament 300 000 € au titre de l'action successorale, 190 000 € au titre de l'indemnisation de leur préjudice moral personnel et 2000 € chacun au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La maladie professionnelle a été reconnue par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Cependant, le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Clermont-Ferrand a déclaré dans son jugement du 30 octobre 2014, l'action engagée contre CS SA irrecevable. CS SA a démontré que le contrat de travail de Monsieur X avait été transféré à la société CSEE Transport, devenue ANSALDO à compter de 1996. Le 19 novembre 2014, les ayants droit de Monsieur X ont fait appel de cette décision. Dans son arrêt en date du 14 février 2017, la Cour d'Appel de Riom a infirmé le jugement du TASS, déclarant recevable l'action engagée contre CS SA et reconnaissant la faute inexcusable de l'employeur de Monsieur X, la société CSEE aux droits de laquelle vient la société CS SA. Elle attribue également aux demandeurs la majoration maximum de la rente d'ayant droit servie par la caisse primaire d'assurance maladie et un montant global d'indemnités de 190 000 euros, comprenant indemnités spéciales de préjudices et article 700. CS SA ne s'est pas pourvue en cassation.

Ce litige a fait l'objet d'une provision dans les comptes de CS SA.

Note 10 – Emprunts

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt Obligataire Convertible	4 499	13 187
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 835	28 542
Soldes créditeurs de banque		39
Dettes financières	36 334	41 768

Le financement externe du Groupe est en partie assuré par les lignes de crédit BPI France accordées à CS et garanties par ses créances de crédit d'impôt au titre du groupe fiscal français. Le financement

du groupe a été renforcé par l'émission par CS d'un emprunt obligataire convertible de 12 M€ intégralement souscrit en 2014.

Pour information, la filiale CS Système d'Information a également renforcé ses possibilités de financement par l'émission en 2016 d'un emprunt obligataire de 15 000 K€ et l'obtention le 2 octobre 2017 d'une ligne de crédit consentie par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) d'un montant de 20 millions d'euros (non utilisée à la clôture) pour la réalisation de son programme pluriannuel de dépenses de Recherche & Développement.

1. Emprunt obligataire convertible en actions de 12,0 M€ émis en 2014

CS SA a émis en 2014 un emprunt obligataire de 12 007 K€ ouvert aux actionnaires de CS sous la forme d'obligations convertibles (durée : 5 ans, taux nominal annuel : 4%, prix de conversion par action : 3,6 euros). Au cours de l'exercice 2017 a été converti en actions nouvelles un total de 22 399 obligations (dont 22 300 souscrites par Sopra Stéria Group et converties au 30 juin 2017).

En l'absence de nouvelle conversion, l'emprunt correspondant aux 10 919 obligations résiduelles (nominal de 3 931K€ au 31/12/2017 et intérêts courus à date payables in fine de 568 K€) sera remboursable au bout de sa cinquième année, soit le 25 juillet 2019.

2. Financement par BPI France des créances de Crédit Impôt recherche et Crédit Impôt Compétitivité Emploi du groupe fiscal

(en milliers d'euros)	Tirage au 31/12/2017	Date de remboursement de la créance
CIR/CICE 2014	9 604	30/06/2018
CIR/CICE 2015	9 854	30/06/2019
CIR/CICE 2016	11 047	30/06/2020
Préfinancement CICE 2017	1 297	30/06/2021
Total	31 802	

(en milliers d'euros)	Tirage au 31/12/2016	Date de remboursement de la créance
CIR/CICE 2013	7 935	30/06/2017
CIR/CICE 2014	9 604	30/06/2018
CIR/CICE 2015	9 854	30/06/2019
Préfinancement CICE 2016	1 149	30/06/2020
Total	28 542	

Pour information, les lignes garanties par les crédits d'impôt CIR et CICE accordées par BPI France font l'objet d'un renouvellement annuel et sont, par conséquent, considérées comme financement à moins d'un an.

Note 11 – Echancier des dettes

(en milliers d'euros)	31/12/2017	Dont à moins d'un an	Dont à plus un an	31/12/2016
Emprunt obligataire Convertible	4 499		4 499	13 187
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	31 835	9 637	22 198	28 581
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	582	582		464
Personnel et comptes rattachés	236	236		224
Sécurité Sociale et autres organismes	208	208		298
Etat et autres collectivités	492	492		528
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe (comptes courants)	53 153	12 468	40 685	47 360
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
Total	91 005	23 623	67 382	90 642

Note 12 – Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué des prestations de services facturées aux sociétés du Groupe.

Note 13 – Personnel

	31/12/2017	31/12/2016
Ingénieurs et cadres	2	2
Collaborateurs / employés	0	0
Total	2	2

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Rémunérations allouées aux organes d'administration	100	100
Rémunération allouées aux organes de direction :		
Rémunérations	349	320
Paiements sur base d'actions		

CS n'a consenti aux organes d'administration et de gestion ni avance ou crédit, ni contracté d'engagements pour leur compte (pension de retraite ou autres).

Le conseil d'administration de CS, dans sa séance du 12 juillet 2005, a alloué au Directeur Général une indemnité de départ en cas de révocation ou de non renouvellement des fonctions, suivis d'un départ définitif du groupe, sauf abus de biens sociaux ou volonté de nuire, égale à 150% de sa rémunération brute annuelle 2007 (rémunération forfaitaire ou rémunération fixe + variable à 100). Cette indemnité est subordonnée au respect de conditions de performance.

Note 14 - Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Dividendes et produits de filiales	75	32
Charges d'intérêts financiers	(1 131)	(1 314)
Revenus des compte-courants	1 465	1 412
Dépréciations/reprises d'immobilisations financières	39 000	162
Dépréciations créances financées	(217)	(198)
Dépréciations/reprises de valeurs mobilières de placement	27	16
Dépréciation Compte Courant	(232)	(296)
Résultat financier sur VMP	49	40
Autre résultat financier		(1)
Total	39 036	(147)

Note 15 - Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	59	62
Résultat exceptionnel sur opérations en capital	0	(187)
Reprises sur provisions	148	238
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(572)	(525)
Dotations exceptionnelles sur provisions	0	(148)
Total	(365)	(560)

Conformément aux principes comptables, les reprises de dépréciation sur titres de participations cédées sont comptabilisées en résultat financier.

Les charges exceptionnelles sur opérations de gestion correspondent essentiellement à des coûts et honoraires liés aux restructurations engagées en 2017 et au traitement de litiges.

Note 16 - Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal du groupe d'intégration fiscale étant déficitaire en 2017, il n'y a pas de charge d'impôt comptabilisée sur ces exercices.

Groupe d'intégration fiscale

La société mère a constitué un groupe d'intégration fiscale avec certaines filiales.

Chaque société calcule et comptabilise sa charge d'impôts comme en l'absence de régime de groupe. L'éventuelle économie d'impôt qui pourrait résulter de l'application du régime bénéficiaire à la société mère CS Communication et Systèmes.

La société, en tant que mère du groupe fiscal, dispose d'un déficit fiscal d'ensemble indéfiniment reportable de 290 M€ en fin 2017.

Note 17 - Charges à payer et produits constatés d'avance

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charges à payer rattachées à des comptes de passif		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (intérêts)	568	1 193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	479	324
Dettes fiscales et sociales	322	300
Dettes diverses		
Total	1 369	1 817
Produits constatés d'avance		-

Note 18 - Eléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Bilan		
Participations en valeurs brutes	135 754	135 754
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Créances clients et comptes rattachés	1 833	2 104
Comptes courants et autres (actif)	42 909	39 764
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Comptes courants et autres (passif) (1)	(53 153)	(47 360)
Compte de résultat		
Dividendes reçus	75	32
Autres produits financiers	40 465	1 412
Autres charges financières		
Abandon de créance consenti		

(1) comptes courants d'intégration fiscale avec les filiales intégrées dans le Groupe CS dont les montants avec CS SI et Diginext correspondent aux créances de (i) Crédit Impôt Recherche nées chez CS SI et Diginext en 2014, 2015, 2016 et 2017, remboursables respectivement en 2018, 2019, 2020 et 2021 et (ii) Crédit Impôt Compétitivité des Entreprises de 2014, 2015 et 2016 remboursables en 2018, 2019 et 2020.

Note 19 - Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements donnés		
Indemnités de départ en retraite et frais de santé des inactifs (cf. 2-h)	1 377	1 626
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles - titres		-
Avals, cautions et garanties (cf. 19-a)	102 233	98 940
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties		
Abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune	-	15 640

19. a - Avals, cautions et garanties donnés :

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Cautionnement solidaire de l'emprunt obligataire EuroPP souscrit par CSSI en 2016 (intérêts courus et nominal)	15 115	15 082
Cautionnement solidaire de la ligne de financement BEI de 20 M€ consentie à CSSI en 2017 (aucun tirage au 31 décembre 2017)	-	
Garantie donnée dans le cadre du financement des créances de crédit d'impôt par BPI par nantissement Dailly des créances d'intégration fiscale	31 802	28 542
Garantie parentale donnée en paiement de loyer (*)	4 750	4 750
Garantie parentale donnée sur la ligne cautions sur loyers CS SI	566	566
Garantie parentale dans le cadre de marchés contractés par CS SI et ses filiales (**)	50 000	50 000

(*) Porte sur l'occupation par CSSI d'un ensemble de locaux sis 22 avenue Galilée au Plessis Robinson. Les présents baux sont conclus pour une période de neuf années à compter de 2014. Ils prévoient une garantie solidaire de la maison-mère CS SA, plafonnée à 4 750 K€ sur une durée de 6 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail.

(**) Dans le cadre de son activité en tant que contractant ou cocontractant certains clients exigent une garantie parentale ; les garanties approuvées par le Conseil d'administration couvrent les obligations et les responsabilités des filiales au regard d'éventuelles défaillances dans l'exécution des contrats (montant maximum de 50 M€)

Note 20 – Locations immobilières simples

Néant.

Note 21 – Filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société (en milliers €)	Capital	Capitaux propres, autres que le capital et le résultat de l'exercice	Quote-part du Capital détenue (en %)	Valeur nette comptable des titres détenus	Résultat du dernier exercice clos
1 - Filiales (détenues à plus de 50 %)					
CS Systèmes d'Information	3 536	6 044	99,99	109 493	3 900
2 - Participations (détenues entre 10 % et 50 %)					

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations :

	Filiales		Participations	
	françaises	étrangères	françaises	étrangères
Valeur brute	134 686	338	730	
Valeur nette	109 493		694	
Montant net des prêts et avances accordés	39 468			
Montant net des prêts et avances obtenus				
Montant des cautions et avals donnés (cf. note 19)				

Note 22 - Evènements postérieurs à la clôture

Néant.